

AFFAIRE N° 21

AUGMENTATION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR CHEF

Rapporteur : Luçay MAILLOT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de renforcer l'encadrement du personnel, je vous propose de compléter l'effectif communal comme suit :

1 poste de Rédacteur Chef (I.B. 384-579).

M. GERARD M. : J'aimerais savoir s'il s'agit d'une promotion interne.

LE MAIRE : Monsieur RIVIERE qui était au Service Contentieux a été détaché. Il est maintenant Directeur Adjoint au Service des Sports. Le recrutement d'une personne par voie de détachement nécessite la création d'un poste. Celui de Rédacteur Chef équivaut à son grade aux Affaires Judiciaires. Nous avons donc adapté le poste à la qualité de l'Agent.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*